



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 2 avril 2019 à 18 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA	Pouvoir de Nicole FALCETTA
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	Départ après la 3 ^{ème} délibération
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
MERY	Eudes BOUVIER	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	Pouvoir de Marie-Claire BARBIER
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER
ENTRELACS	Claude GIROUD
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER

Autres présents non votants :

Yves GRANGE	ENTRELACS
Christophe DERIPPE	ENTRELACS
Alexis TEMPOREL	Bureau d'études Finance Consult
Benoît PREFOL	Bureau d'études Finance Consult
Frédéric GIMOND	Directeur Général des services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur Général Adjoint des services
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Olivier VERDENAL	Directeur financier
Julie ECALARD	Responsable Communication et relations publiques
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique/Assemblées
Eline QUAY THEVENON	Assistante de direction



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 26 mars 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 11 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 23 présents, et 25 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 4 Année : 2019

Exécutoire le : 03 AVR. 2019

Affichée le : 03 AVR. 2019

Visée le : 03 AVR. 2019

INCENDIE ET SECOURS **Caserne de pompiers "Sud Lac"** **Convention de financement des travaux de construction : avenant N°2**

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac est compétente en matière de *"gestion et financement des centres de secours contre l'incendie"*.

Les travaux de construction des casernes de pompiers, s'ils sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Savoie, sont cofinancés par les collectivités du secteur de 1^{er} appel, tel que précisé dans le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques.

Grand Lac est ainsi concerné par un projet de construction de la caserne dite "Sud Lac", destinée à assurer une meilleure couverture des secours dans un espace commun aux communautés d'agglomérations Grand Chambéry et Grand Lac.

En effet, en 2008, face à l'augmentation du nombre des interventions réalisées par le Centre de Secours Principal (CSP) de Chambéry situé avenue de Turin, une caserne avait été ouverte dans 300 m² de locaux disponibles au Centre Technique Municipal de la Motte-Servolex, afin de réduire les temps d'accès à ce territoire en croissance démographique. Cette petite caserne voyant une augmentation constante de ses interventions (3 700 en 2017, soit + 23 % en 5 ans), la création d'une structure de type CSP est apparue nécessaire, pour une capacité de 8 000 interventions par an et un effectif de 30 sapeurs-pompiers.

Le Département financera les travaux à hauteur de 50 %, le solde étant partagé entre les deux communautés d'agglomérations : 76,97% pour Grand Chambéry et 23,03% pour Grand Lac, cette clef de répartition s'appuyant sur la population DGF, le potentiel fiscal et le nombre d'interventions sur le territoire des communes couvertes.

Le terrain d'assiette des 3 200 m² de bâtiments, d'une surface d'environ 12 000 m² et situé dans le parc d'activité des Landiers ouest, sur le territoire de la commune de la Motte-Servolex, sera gratuitement mis à disposition du SDIS. Ce terrain est aujourd'hui porté par l'EPFL pour le compte des deux EPCI, qui financent conjointement ce terrain, selon la même clef de répartition que les travaux. Ce cofinancement fera l'objet d'une convention distincte de celle présentée en annexe de cette délibération, la contribution de Grand Lac étant ici estimée à un montant de 280 000 €.

Par délibération du 18 septembre 2014, le conseil communautaire de la CALB avait déjà approuvé les termes de ce projet, qui figure au programme pluriannuel d'investissements de Grand Lac pour un montant global à charge de notre communauté d'agglomération de 890 000 €, travaux et terrain confondus. Le coût estimatif des travaux était estimé à un montant de 6,079 M€ TTC.

La convention de financement a fait l'objet d'un avenant N°1, approuvé par délibération du Bureau communautaire en date du 12 avril 2018, cet avenant se limitant à la modification de l'échéancier des versements.

Au cours du dernier trimestre 2018, le Président du SDIS nous a fait part de deux faits concomitants renchérissant le coût du projet :

- Constat d'une préparation du terrain, marécageux, rendue plus importante que prévue du fait du projet architectural défini ;
- Retard de 2 ans du chantier pour la prise en compte de contraintes environnementales pesant sur le site, ce retard remettant en question une estimation remontant à 2013.

L'opération est aujourd'hui globalement estimée à un montant de 7 684 874,22 €, au lieu de 6 079 000 € (valeur 2013).

La part due par Grand Lac évolue quant à elle, investissement et fonctionnement confondus, de 586 274,38 € à 743 396,11 €, soit un surcoût de 157 121,73 € qui appellera une modification du PPI. Cette participation serait appelée selon le calendrier prévisionnel ci-dessous, comparé à celui défini par l'avenant N°1.

Le versement du surcoût annoncé est repoussé dans ce calendrier à la fin de période, et ne modifie que marginalement le calendrier initial pour les années 2019 à 2021.

CALENDRIERS	2015	2016	2017	2018	2019
INITIAL	2 889,57	0,00	0,00	26 020,20	216 574,01
NOUVEAU	2 889,57	0,00	0,00	18 584,52	243 594,18
	2020	2021	2022	2023	TOTAL
INITIAL	273 551,54	54 456,09	12 782,97	0,00	586 274,38
NOUVEAU	273 551,54	47 147,32	78 814,49	78 814,49	743 396,11

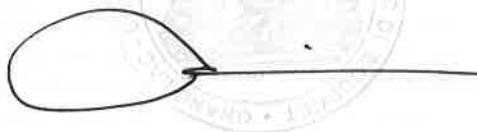
Monsieur le président présente l'avenant n°2 à la convention encadrant ces dispositions, et joint à la présente délibération.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'avenant n°2 à la convention de financement relative à l'opération de construction du centre d'incendie et de secours "Aix Sud",
- AUTORISE Monsieur le président à signer l'avenant précité et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 2 avril 2019

Le Président,
Dominique DORD



- Délégués en exercice : 32
- Présents : 22
- Votants : 24
- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

**AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DU 20 JANVIER 2015 RELATIVE AUX OPERATIONS DE
RESTRUCTURATION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS ET DE L'IMMEUBLE
D'HABITATION DE CHAMBERY ET DE CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE
SECOURS DE SUD LAC**

Entre les soussignés :

- 1°) **Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie**, représenté par Monsieur Gaston ARTHAUD-BERTHET, Président, agissant en vertu d'une délibération du Bureau du Conseil d'Administration du

Service Départemental d'Incendie et de secours de la Savoie
226 rue de la Perrodière
73230 Saint Alban Leysse

Désigné ci-après le « SDIS »

- 2°) **Grand Chambéry**, représentant les communes implantées sur les secteurs de 1^{er} appel des CIS de Chambéry et de Sud Lac
Représenté par Monsieur Xavier DULLIN, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du

Grand Chambéry
106 allée des Blachères
73026 CHAMBERY CEDEX

Désigné ci-après « Grand Chambéry »

- 3°) **Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget**, représentant les communes implantées sur le secteur de 1^{er} appel du CIS de Sud Lac
Représentée par Monsieur Dominique DORD, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du

Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget
1500 Boulevard Lepic
CS 20606
73100 AIX LES BAINS

Désigné ci-après « Grand Lac »

Désigné ci-après ensemble les « parties »

Préambule :

Les « parties » ont signé le 20 janvier 2015 une convention relative aux opérations de restructuration du Centre d'Incendie et de Secours et de l'immeuble d'habitation de Chambéry et de construction du Centre d'Incendie et de Secours de Sud Lac.

Un premier avenant a été signé le 24 avril 2018 afin d'actualiser cette convention suite :

- aux démarches administratives relatives au classement du terrain en zone constructible (arrêté préfectoral du 26 juillet 2017) pour le CIS de Sud Lac,
- à l'avancement des travaux réalisés sur le CIS et l'immeuble d'habitation de Chambéry.

Cette convention doit être à nouveau actualisée par le présent avenant suite :

- au surcoût de l'aménagement du terrain du CIS de Sud Lac,
- à l'avancement des travaux réalisés sur les deux opérations,
- aux consultations lancées.

Sur ces bases, il est convenu ce qui suit.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet notamment d'arrêter conjointement :

- les nouveaux montants estimatifs des deux opérations,
- les nouveaux montages financiers estimatifs des deux opérations,
- les nouveaux échéanciers de versements des participations de « Grand Chambéry » et de « Grand Lac ».

Article 2 : Montants estimatifs des opérations

Les nouveaux montants estimatifs des opérations sont les suivants :

OPERATION	MONTANT INITIAL TTC	MONTANT ACTUALISE TTC
CIS de Chambéry et immeuble d'habitation	5 607 634.16	5 367 634.16
CIS de Sud Lac	6 079 000.00	7 716 520.00
Total	11 686 634.16	13 084 154.16

Avec taux de TVA en vigueur à la date de signature

Les nouvelles répartitions des dépenses sont les suivantes :

- CIS et l'immeuble d'habitation de Chambéry :

DEPENSE	MONTANT INITIAL TTC	MONTANT ACTUALISE TTC
Etudes		
Contrat Maîtrise d'Œuvre (Base et EXE)	495 000.00	495 000.00
Ordonnancement, pilotage, coordination, contrôle et études	177 512.18	177 512.18
Sous-total études :	672 512.18	672 512.18
Travaux		
Travaux	4 864 047.80	4 623 829.72
Sous-total travaux :	4 864 047.80	4 623 829.72
Divers		
Procédure appel d'offre	5 074.18	5 292.26
Assurance dommage ouvrage / TRC	66 000.00	66 000.00
Sous-total divers :	71 074.18	71 292.26
Total TTC :	5 607 634.16	5 367 634.16
Dépenses de fonctionnement	0.00	0.00
Dépenses d'investissement	5 607 634.16	5 367 634.16

Avec taux de TVA en vigueur à la date de signature

- CIS de Sud Lac :

DEPENSE	MONTANT INITIAL TTC	MONTANT ACTUALISE TTC
Etudes		
Contrat Maîtrise d'Œuvre (Base et EXE)	580 000.00	834 400.00
Ordonnancement, pilotage, coordination, contrôle et études	118 000.00	151 600.00
Sous-total études :	698 000.00	986 000.00
Travaux		
Travaux	5 235 500.00	6 590 428.22
Sous-total travaux :	5 235 500.00	6 590 428.22
Divers		
Procédure appel d'offre	32 000.00	8 446.00
Indemnités MOE/procédure concours	26 500.00	29 645.78
Taxes, frais d'actes	32 000.00	2 000.00
Assurance dommage ouvrage / TRC	55 000.00	100 000.00
Sous-total divers :	145 500.00	140 091.78
Total TTC :	6 079 000.00	7 716 520.00
Dépenses de fonctionnement	58 500.00	31 645.78
Dépenses d'investissement	6 020 500.00	7 684 874.22

avec taux de TVA en vigueur à la date de signature

Article 3 : Montages financiers estimatifs des opérations

Sur la base des éléments énoncés à l'article 2, les nouveaux montages financiers de ces opérations sont les suivants :

- CIS et l'immeuble d'habitation de Chambéry :

RECETTE	MONTANT INITIAL TTC	MONTANT ACTUALISE TTC
Dotations et fonds globalisés (1)	918 753.03	879 166.83
« Grand Chambéry » (2)	2 343 740.56	2 243 533.66
« SDIS » (2)	2 343 740.57	2 243 533.67
Autres recettes	1 400.00	1 400.00
Total :	5 607 634.16	5 367 634.16
Dépenses de fonctionnement	1 400.00	1 400.00
Dépenses d'investissement	5 606 234.16	5 366 234.16

(1) avec taux de FCTVA en vigueur à la date de signature

(2) 50 % du coût estimatif de l'opération déductions faites des dotations, fonds, et subventions

- CIS de Sud Lac :

RECETTE	MONTANT INITIAL TTC	MONTANT ACTUALISE TTC
Dotations et fonds globalisés (1)	987 602.80	1 260 626.76
« Grand Chambéry » et « Grand Lac » (2)	2 545 698.60	3 227 946.62
« SDIS » (2)	2 545 698.60	3 227 946.62
Total :	6 079 000.00	7 716 520.00
Dépenses de fonctionnement	58 500.00	31 645.78
Dépenses d'investissement	6 020 500.00	7 684 874.22

(1) avec taux de FCTVA en vigueur à la date de signature

(2) 50 % du coût estimatif de l'opération déductions faites des dotations, fonds, et subventions

Article 4 : Montant estimatif des participations de « Grand Chambéry » et de « Grand Lac » pour le CIS de Sud Lac

Pour mémoire et conformément à l'article 4 de la convention du 20 janvier 2015, les clefs de répartition du financement local sont les suivantes :

COLLECTIVITE	CIS SUD LAC	CIS ET L'IMMEUBLE D'HABITATION DE CHAMBERY
« Grand Chambéry »	76.97%	100.00%
« Grand Lac »	23.03%	0.00%

Ainsi, les participations estimatives sont arrêtées aux sommes de :

- « Grand Chambéry » :

OPERATION	MONTANT INITIAL TTC	MONTANT ACTUALISE TTC
CIS et l'immeuble d'habitation de Chambéry	2 343 740.56 (100.00%)	2 243 533.66 (100.00%)
CIS de Sud Lac	1 959 424.22 (76.97%)	2 484 550.51 (76.97%)
Total	4 303 164.78	4 728 084.17

- « Grand Lac » :

OPERATION	MONTANT INITIAL TTC	MONTANT ACTUALISE TTC
CIS de Sud Lac	586 274.38 (23.03%)	743 396.11 (23.03%)
Total	586 274.38	743 396.11

Article 5 : Versements des participations de « Grand Chambéry » et de « Grand Lac »

Au vu des éléments énoncés aux articles précédents et conformément aux plannings prévisionnels de la réalisation des opérations (annexe 1), les versements des participations prévisionnelles annuelles de « Grand Chambéry » et de « Grand Lac » sont les suivantes :

- CIS et l'immeuble d'habitation de Chambéry :

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
« Grand Chambéry »	Fonct.	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Inv.	250 487.48	0.00	144 771.40	60 781.67	1 268 155.05	515 801.83	3 536.23	2 243 533.66
	Total	250 487.48	0.00	144 771.40	60 781.67	1 268 155.05	515 801.83	3 536.23	2 243 533.66

- CIS de Sud Lac :

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL	
« Grand Chambéry »	Fonct.	76.97%	585.00	0.00	0.00	10 824.18	769.70	0.00	12 178.88	
	Inv.	76.97%	2 304.57	0.00	0.00	58 056.20	813 361.62	1 582 782.73	15 866.51	
	Sous total		2 889.57	0.00	0.00	68 880.38	814 131.32	1 582 782.73	15 866.51	2 484 550.51
« Grand Lac »	Fonct.	23.03%	585.00	0.00	0.00	2 828.71	230.30	0.00	3 644.01	
	Inv.	23.03%	2 304.57	0.00	0.00	15 755.81	243 363.88	4 747.40	739 752.10	
	Sous total		2 889.57	0.00	0.00	18 584.52	243 594.19	4 747.40	743 396.11	
Fonctionnement			1 170.00	0.00	0.00	13 652.89	1 000.00	0.00	15 822.89	
Investissement			4 609.14	0.00	0.00	73 812.01	1 056 725.50	2 056 363.17	20 613.91	
Total			5 779.14	0.00	0.00	87 464.90	1 057 725.50	2 056 363.17	20 613.91	3 227 946.62

- Total :

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
« Grand Chambéry »	Fonct.	585.00	0.00	0.00	10 824.18	769.70	0.00	0.00	12 178.88
	Inv.	252 792.05	0.00	144 771.40	118 837.87	2 081 516.67	2 098 584.56	19 402.74	4 715 905.29
	Total	253 377.05	0.00	144 771.40	129 662.05	2 082 286.37	2 098 584.56	19 402.74	4 728 084.17

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
« Grand Lac »	Fonct.	585.00	0.00	0.00	2 828.71	230.30	0.00	0.00	3 644.01
	Inv.	2 304.57	0.00	0.00	15 755.81	243 363.88	4 747.40	4 747.40	739 752.10
	Total	2 889.57	0.00	0.00	18 584.52	243 594.18	4 747.40	4 747.40	743 396.11

Cependant comme suite à leur demande, et par adaptation des modalités de versement précitées (versement des participations suivant la réalisation des projets), les participations de « Grand Chambéry » et « Grand Lac » au titre de 2019, 2020 et 2021, pour le CIS de Sud Lac, sont modifiées, au vu de leurs engagements financiers et de l'actualisation du coût du CIS de Sud Lac (surcoût de l'aménagement du terrain).

Ainsi, les appels de participations pour « Grand Chambéry » et « Grand Lac » sont arrêtées aux sommes suivantes, en tenant compte du financement spécifique (prêt relais) du surcoût de l'aménagement du terrain du CIS de Sud Lac (modalités définies à l'article 7) :

- « Grand Chambéry » :

o CIS de Sud Lac :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Fonct.	585.00	0.00	0.00	0.00	0.00	11 593.88	0.00	0.00	0.00	12 178.88
Inv.	2 304.57	0.00	0.00	0.00	0.00	801 401.19	1 096 254.74	309 000.31	263 410.82	2 472 371.63
Total	2 889.57	0.00	0.00	0.00	0.00	812 995.07	1 096 254.74	309 000.31	263 410.82	2 484 550.51

○ Total (CIS de Sud Lac et CIS et l'immeuble d'habitation de Chambéry) :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Fonct.	585.00	0.00	0.00	0.00	0.00	11 593.88	0.00	0.00	0.00	12 178.88
Inv.	252 792.05	0.00	144 771.40	60 781.67	1 268 155.05	1 317 203.02	1 099 790.97	309 000.31	263 410.82	4 715 905.29
Total	253 377.05	0.00	144 771.40	60 781.67	1 268 155.05	1 328 796.90	1 099 790.97	309 000.31	263 410.82	4 728 084.17

- « Grand Lac » pour le CIS de Sud Lac :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Fonct.	585.00	0.00	0.00	2 828.71	230.30	0.00	0.00	0.00	0.00	3 644.01
Inv.	2 304.57	0.00	0.00	15 755.81	243 363.88	273 551.54	47 147.32	78 814.49	78 814.49	739 752.10
Total	2 889.57	0.00	0.00	18 584.52	243 594.18	273 551.54	47 147.32	78 814.49	78 814.49	743 396.11

Article 6 : Financement du surcoût de l'aménagement du terrain du CIS de Sud Lac

Afin d'assurer le financement de l'opération du CIS de Sud Lac pendant la période 2019-2021 (décalage du versement des participations), le « SDIS » mobilisera un emprunt à court terme (2 ou 3 ans) de 684 451 € correspondant à la moitié du solde à financer (déduction faite du FCTVA) du surcoût de l'aménagement du terrain, soit 1 637 520 €.

Le « SDIS » réalisera cet emprunt en concertation avec « Grand Chambéry » et « Grand Lac ».

La clef de répartition pour le remboursement de cet emprunt [capital et frais financiers (commissions, intérêts, ...)] entre « Grand Chambéry » et « Grand Lac » est celle définie à l'article 4 de la convention du 20 janvier 2015, soit :

COLLECTIVITE	REPARTITION
« Grand Chambéry »	76.97%
« Grand Lac »	23.03%
Total	100.00%

Sur ces bases, les modalités de remboursement du capital sont les suivantes :

COLLECTIVITE	REPARTITION	REMBOURSEMENT DU CAPITAL (1)	
		2022	2023
« Grand Chambéry »	76.97%	526 822.00	263 411.00
« Grand Lac »	23.03%	157 629.00	78 814.50
Total	100.00%	684 451.00	342 225.50

(1) Les montants indiqués sont intégrés dans les participations figurant à l'article 5

L'intégralité des frais financiers (commissions, intérêts, ...) liés à cet emprunt seront remboursés au « SDIS » par « Grand Chambéry » et « Grand Lac » sur l'exercice 2022.

Article 7 : Acceptation

La signature du présent avenant entraîne la pleine acceptation des « parties ».

Article 8 : Litige

En cas de litige né de l'exécution de la convention du 20 janvier 2015 et du présent avenant, le tribunal compétent ne pourra être saisi qu'à l'issue d'une procédure tendant à un traitement amiable du litige.

Fait en trois exemplaires originaux à Saint Alban Leysse, le

Pour « Grand Chambéry »

Pour « Grand Lac »

Pour le « SDIS »

ANNEXE 1

PLANNINGS PREVISIONNELS DES OPERATIONS

PLANNING PREVISIONNEL DU CIS CHAMBERY TOUR D'HABITATION

	Montant TTC	Dépenses															
		2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021	
		%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
Etudes																	
Contrat Maîtrise d'Œuvre (Base et EXE)	495 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	31.50	155 911.89	23.62	116 904.83	26.79	132 588.11	13.10	64 845.17	5.00	24 750.00	
Ordonnancement, pilottage, coordination, contrôle et études	177 512.18	16.35	29 014.96	0.00	0.00	6.14	10 903.50	10.62	18 846.40	2.60	4 614.00	44.40	78 816.73	19.90	35 316.59	0.00	0.00
Sous-total	672 512.18	4.31	29 014.96	0.00	0.00	1.62	10 903.50	25.99	174 758.29	18.07	121 518.83	31.44	211 404.84	14.89	100 161.76	3.68	24 750.00
Travaux																	
Travaux	4 623 829.72	2.83	130 647.20	8.69	401 979.46	3.51	162 140.87	0.00	0.00	0.00	0.00	49.44	2 285 947.72	33.54	1 550 851.59	2.00	92 262.88
Sous-total	4 623 829.72	2.83%	130 647.20	8.69%	401 979.46	3.51%	162 140.87	0.00	0.00	0.00	0.00	49.44	2 285 947.72	33.54	1 550 851.59	2.00	92 262.88
Divers																	
Procédure appel d'offre	4 218.08	21.39	902.09	0.00	0.00	0.00	5.12	216.00	73.49	3 099.99	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Assurance dommage ouvrage / TRC	1 074.18	100.00	1 074.18	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	66 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	90.00	59 400.00	0.00	0.00	10.00	6 600.00
Sous-total	71 292.26	2.77	1 976.27	0.00	0.00	0.00	0.30	216.00	4.35	3 099.99	83.32	59 400.00	0.00	0.00	0.00	9.26	6 600.00
Total	5 367 634.16	3.01	161 638.43	7.49	401 979.46	3.22	173 044.37	3.26	174 974.29	2.32	124 618.82	47.63	2 556 752.56	30.76	1 651 013.35	2.30	123 612.88
Dépenses de fonctionnement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Dépenses d'investissement	5 367 634.16	3.01	161 638.43	7.49	401 979.46	3.22	173 044.37	3.26	174 974.29	2.32	124 618.82	47.63	2 556 752.56	30.76	1 651 013.35	2.30	123 612.88
Total	5 367 634.16	3.01	161 638.43	7.49	401 979.46	3.22	173 044.37	3.26	174 974.29	2.32	124 618.82	47.63	2 556 752.56	30.76	1 651 013.35	2.30	123 612.88

PLANNING PREVISIONNEL DU CIS DE SUD LAC

Etudes	2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Montant €TTC	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Contrat Maîtrise d'œuvre (Base et EXE)	834 400.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	16.45	137 288.08	53.00	442 232.00	24.55	204 815.92	6.00	50 064.00
Ordonnement, pilottage, coordination, contrôle et études	151 600.00	0.00	0.00	1.00	1 518.00	0.00	0.00	3.44	7.12	10 800.00	56.04	84 960.00	26.00	39 416.00	6.39	9 686.00
Sous-total	986 000.0	0.00	0.00	0.15	1 518.00	0.00	0.00	0.53	15.02	148 088.08	53.47	527 192.00	24.77	244 231.92	6.06	59 750.00
Travaux																
Travaux	6 590 428.22	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	23.00	1 515 798.49	71.00	4 679 201.04	6.00	395 425.69
Sous-total	6 590 428.22	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	23.00	1 515 798.49	71.00	4 679 201.04	6.00	395 425.69
Divers																
Procédure appel d'offre	8 446.00	0.00	0.00	36.60	3 091.14	-10.39	-877.55	0.00	15.05	1 271.04	58.74	4 961.37	0.00	0.00	0.00	0.00
Actes notarié	2 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	100.00	2 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Membres du jury concours	4 445.78	0.00	0.00	26.32	1 170.00 €	30.54	1 357.55 €	0.00	43.15	1 918.23	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Primes pour candidats	25 200.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	100.00	25 200.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Taxes EU, archéologie, TLE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Assurance dommage ouvrage / TRC	100 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	90.00	90 000.00	0.00	0.00	10.00	10 000.00
Sous-total	140 091.78	0.00	0.00	3.04	4 261.14	0.34	480.00	0.00	20.26	28 389.27	69.21	96 961.37	0.00	0.00	7.14	10 000.00
Total	7 716 520.00	0.00	0.00	0.07	5 779.14	0.01	480.00	0.07	2.29	176 477.35	27.73	2 139 951.86	63.80	4 923 435.96	6.03	465 175.69
Dépenses de fonctionnement	31 645.78	0.00	0.00	3.70	1 170.00	4.29	1 357.55	0.00	85.69	27 118.23	6.32	2 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Dépenses d'investissement	7 684 874.22	0.00	0.00	0.06	4 609.14	-0.01	-877.55	0.07	1.94	149 359.12	27.82	2 137 951.86	64.07	4 923 435.96	6.05	465 175.69
Total	7 716 520.00	0.00	0.00	0.07	5 779.14	0.01	480.00	0.07	2.29	176 477.35	27.73	2 139 951.86	63.80	4 923 435.96	6.03	465 175.69

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

SDIS - Caserne de pompiers "Sud Lac" - Convention de financement des travaux de construction - Avenant n.2

Date de transmission de l'acte : 08/04/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 08/04/2019

Numéro de l'acte : d2833 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20190402-d2833-DE

Date de décision : 02/04/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.4. Interventions économiques
7.4.5. Autres